



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

FRATERNITÉ

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

AUTORISATION PARENTALE

Par-devant Nous,du Consulat Général de la République d'Haïti à Montréal, Province de Québec, Canada, remplissant les fonctions de notaire, conformément aux dispositions de l'article 86-C de la loi organique du Ministère des Affaires Étrangères du 17 septembre 1958, modifiant celle du 14 septembre 1953 sur le Service consulaire ; ---

Ont COMPARU :

Le Sieur □ la Dame □ demeurant au (rue).....(Ville)..... Province de Québec Canada (C.P)....., identifié(e) par son passeport haïtien numéro , lequel autorise le Consulat d'Haïti à Montréal à : faire émettre un passeport pour le mineur □ la mineure □ né(e) le à....., dont il □, elle □ a déclaré être le père □, la mère □, le gardien □, la gardienne □.

Le Sieur □ la Dame □ demeurant au (rue).....(Ville)..... Province de Québec Canada (C.P)....., identifié(e) par son passeport haïtien numéro , lequel autorise le Consulat d'Haïti à Montréal à : faire émettre un passeport pour le mineur □ la mineure □ né(e) le à....., dont il □, elle □ a déclaré être le père □, la mère □, le gardien □, la gardienne □.

Aux fins des pouvoirs octroyés, acheminer tout document où écrit nécessaire, aux services concernés, pour la préparation et l'émission dudit passeport.

DONT ACTE fait et passé au Consulat Général de la République d'Haïti à Montréal, Province de Québec, Canada, le

ET APRÈS LECTURE, le Comparant l'a signé avec nous, Consul Général.

COMPARANT(E) (1)

Signature autorisée
Consulat Général d'Haïti à Montréal

COMPARANT(E) (2)

NB : (Obligation de se présenter avec la copie du passeport des parents)